

études héraultaises

ISSN 1621-4609
N° 59 - 2022

Ruines d'un vieux cloître
par **JEAN-JOSEPH BONAVENTURE LAURENS, 1839.**



Sciences humaines et sociales

Revue éditée avec le concours du Département de l'Hérault

Sète, 8-9 février 1941 : l'échec de l'embarquement de vingt et un jeunes gens et son instigateur Roger Marechal

Christian BOUQUET *

Résumé :

Après l'armistice de 1940, de nombreux embarquements clandestins à Sète ont cherché à gagner l'Angleterre. Certains ont échoué, qui ont laissé des traces dans les archives de police. En voici un exemple. Des jeunes gens principalement de Sète et de Montpellier, se sont retrouvés dans une nuit de début février 1941, sur le môle Saint-Louis prêts à embarquer. Mais l'improvisation de l'opération a ruiné leurs espoirs de continuer la lutte contre l'Occupant.

Mots-clés :

Embarquement clandestin ; Sète ; Môle Saint-Louis ; Angleterre ; Roger Marechal ; février 1941

Abstract:

Following the armistice of 1940, many clandestine evacuations from Sète endeavoured to reach England. Some failed, which left records in police archives. Here is one example. Young people, mainly from Sète and Montpellier, found themselves one night in early February 1941, on the Saint-Louis pier ready to embark. But the spontaneous improvisation of the operation spoiled all their hopes of continuing their struggle against the Occupying Forces.

Keywords:

Stowaway; Sète; Mole Saint-Louis; England; Roger Marechal; February 1941.

Resumit :

Après l'armistici de 1940, nombre d'embarcements clandestins a Seta cerquèron d'agandir Anglatèrra. D'unes aboquèron, que daissèron de traças dins los archius de policia. Vaquí-ne un exemple. De jovents, mai que mai de Seta e de Montpelhièr, se retrobèron, una nuèch de la debuta de febrèr 1941, sul mòle Sant Loïs, prèstes a embarcar. Mas l'improvisacion de l'operacion arroïnèt lors espèrs de contunhar la lucha contra l'Ocupant.

Noms claus :

Embarcament clandestins ; Seta ; mòle Sant Loïs ; Anglatèrra ; Roger Marchal ; febrèr 1941.

Le port de Sète a joué un rôle majeur durant les derniers jours de la guerre de 1940, en permettant à des troupes alliées repliées (tchèques en particulier, mais aussi polonaises et belges) de quitter le territoire métropolitain avant d'être coincées par les conditions d'armistice. Les conditions difficiles d'embarquement, organisées à la hâte par la marine anglaise, permirent également à des civils français ou étrangers, de s'enfuir pour continuer la lutte hors de France¹. Cette porte de sortie par la Méditerranée a certainement été utilisée à plusieurs reprises avant l'occupation de la zone libre par les troupes allemandes en 1942. Mais les évasions réussies sont par nature discrètes. Seuls les échecs ont fait l'objet de rapports circonstanciés des auto-

rités locales, qui ont pu parvenir jusqu'à nous. Cet article est le récit d'un tel échec, qui illustre l'état embryonnaire de la « résistance » au régime de Vichy.

Ce que disent les archives

Il s'agit ici principalement des archives du département de l'Hérault, et des liasses Marine Marseille et Marine Sète au Service historique de la Défense. Par ailleurs, la recherche sur cette tentative d'embarquement a pu être complétée grâce à la possibilité donnée en décembre 2015, à la suite d'un décret ministériel, d'avoir accès à des archives de la police judiciaire et des tribunaux militaires qui jusque-là n'étaient pas encore ouvertes au public, (elles sont indiquées avec un astérisque *).

* Retraité de la Fonction publique.



La police est avisée de présences suspectes au dernier moment

À partir de 23 heures, ce samedi 8 février 1941, la police de Sète a eu fort à faire. Elle venait d'être avisée téléphoniquement qu'un groupe de jeunes gens se trouvait au môle Saint-Louis en vue d'embarquer (pour rejoindre les forces de De Gaulle ?). Elle dépêcha aussitôt des agents cyclistes sur les lieux. Ces derniers découvrirent vingt et un jeunes gens avec sacs tyroliens, valises et vivres, qui attendaient un passeur et un bateau qui n'étaient pas au rendez-vous. Pris au dépourvu, ils sont conduits sous bonne escorte au commissariat pour vérification d'identité et déposition. Vingt et un jeunes gens vont devoir s'expliquer sur les raisons de leur présence sur le port, leurs intentions et raconter comment ils ont pu être mis au courant de la possibilité d'embarquer.

Vu le nombre important de candidats à vouloir faire un séjour en Angleterre, et à la lecture des vingt et une déclarations², le commissaire de police va comprendre qu'une bonne partie d'entre eux a été informée à Montpellier, et que derrière cela se cache peut-être une organisation de recrutement. Et c'est elle qu'il faut découvrir, car elle abuse de la naïveté des jeunes gens, même s'il n'y a pas eu de versement d'argent. Il pourrait s'agir selon lui, c'est ce qu'il écrit le 10 février dans son rapport au Préfet de l'Hérault, « d'une association de provocateurs ayant intérêt à troubler les esprits dans les circonstances pénibles du moment ». Il étaye ses soupçons sur la déposition du jeune Pierre Dijol, 24 ans, avocat à Montpellier. En effet, un inconnu lui aurait rendu visite au domicile de son père également avocat, en lui laissant entendre « que la France allait être entièrement occupée dans un délai de 24 heures et qu'un bateau devait amener des officiers de réserve de Sète vers l'Afrique du Nord ou Gibraltar ».

Le garde-pêche a éventé l'affaire

Si on pouvait se demander comment la police a été mise au courant en pleine nuit d'une tentative d'embarquement, c'est le courrier que le garde-pêche de service de la vedette *La Rascasse* adressa le lendemain lundi 10 février à M. l'Administrateur Principal de l'Inscription Maritime, chef du quartier de Sète³, que l'on comprendra comment la mécanique qui va conduire à l'échec s'est mise en marche. À la lecture du contenu de ce courrier, on peut reconstituer quelque peu la teneur de la communication téléphonique qu'il aura eu avec la police : « — Allo, ici le garde-pêche B. de la vedette *La Rascasse*, je vous appelle depuis le Poste des Pilotes. Je suis de service et je viens de découvrir sur le quai du môle Saint-Louis à proximité des bateaux de pêche une trentaine de jeunes gens porteurs de valises et de provisions arrêtés à 2 ou 3 mètres de la vedette, en train de discuter à voix basse. Après m'avoir dit qu'ils cherchaient la Corniche et que l'un d'eux ait prononcé des mots en langue étrangère, ils ont disparu. Finalement je les ai retrouvés cachés derrière le parapet du môle. Envoyez vite des agents pendant que nous les retenons jusqu'à leur arrivée. »



Dans son courrier le garde-pêche écrivait : « Nous avons prêté main-forte et les avons accompagnés jusqu'au poste de police. Après interrogatoire, ils ont avoué vouloir se rendre en Angleterre. » Mais ce n'est pas tout. Il ajoutait : « D'autre part, je signale que le samedi 8 février 1941, en rentrant de tournée avec la vedette *La Rascasse*, un individu s'est présenté me déclarant venir de la part du Commandant de la Marine, me demandant de bien vouloir lui donner des indications sur la marche du moteur, j'ai refusé, ses explications me paraissant douteuses. D'après le Commandant de la Marine, c'était un moyen pour m'influencer, ce qui me donne à croire, mais je ne peux l'affirmer, qu'il était venu pour être au courant du moteur, pour pourvoir au transport avec la vedette des hommes en question, voulant se rendre en Angleterre. » Pour s'être mis en travers de cette « fuite à l'ennemi », le garde-pêche reçut des félicitations.

Depuis fin janvier, la Marine-Sète était sur ses gardes

Le jeudi 13 février, le Capitaine de Frégate Cirier, Commandant la Marine à Sète, écrivait à l'Administrateur de l'Inscription Maritime⁴ pour lui demander de « féliciter le matelot garde-pêche de 1^{ère} classe B. de sa vigilance et de son sang-froid qui ont permis l'arrestation des vingt et un jeunes gens qui cherchaient à s'embarquer clandestinement. » C'est un beau coup de filet pour le Commandant de la Marine qui a appliqué les directives reçues. En effet, il avait été destinataire en date du 25 janvier d'un télégramme du Vice-Amiral, Commandant en Chef, Préfet Maritime de la 3^e Région Maritime à Toulon qui l'« informait de la probabilité de départs clandestins » et, en conséquence, le capitaine Cirier expliqua avoir « fait établir par la vedette garde-pêche un service de surveillance à la sortie du port. » Celle-ci était « de service dans la nuit du 8 au 9, c'est ainsi que le matelot B. a surpris un groupe de jeunes gens sur le môle Saint-Louis à proximité des bateaux de pêche et s'est empressé d'appeler discrètement la police qui est intervenue rapidement et a réussi à en arrêter une partie. Mais quelques-uns d'entre eux avaient réussi à s'enfuir. » Le patron garde-pêche avait également appris que celui qui était venu le questionner s'appelait Marechal.

L'instigateur qui fit défaut : un certain Roger Marechal

Lors de son interrogatoire, l'un des jeunes gens arrêtés, Jean Poulitou, n'a pas dit ce qu'il savait exactement, et au moins pour une bonne raison : protéger un certain Roger Marechal, un proche de sa mère Germaine Poulitou.

Venant de Nancy où il avait été commerçant en alimentation, réformé en 1939, et après des passages à Lyon, Port-Vendres et Marseille, le dénommé Roger Marechal⁵, vingt-neuf ans, arriva à Sète en octobre, accompagné de deux jeunes gens⁶, et fit l'acquisition d'une embarcation à remettre en état. La police le convoqua et l'auditionna en novembre. Il fit savoir qu'il

était réfugié et qu'il désirait faire le commerce de la pêche à Port-Vendres. Ceci intrigua l'inspecteur qui avait des doutes sur ses réelles intentions et des réticences à lui accorder un permis de navigation. Les événements se précipitèrent alors. Marechal et ses deux acolytes firent l'objet d'une interpellation et furent déférés à l'autorité militaire à Montpellier, le 21 novembre pour complot contre la sûreté de l'État. Ils s'apprêtaient en réalité à partir pour Gibraltar à bord de l'embarcation que les deux jeunes engagés comme matelots avaient remise en état de navigation⁷. Quelques jours à la prison militaire, puis conduits devant le juge d'instruction militaire, ils furent cependant élargis sur intervention du commandant de la XVI^e Division⁸. Marechal revint à Sète et revendit l'embarcation⁹. Les deux jeunes hommes prirent des directions différentes, loin de la XVI^e Division militaire...

Quand il est arrivé à Sète à la mi-octobre, Marechal logea successivement à l'hôtel de Paris puis à l'hôtel Terminus. Il fréquentait les cafés Palace, Comédie et le bar de la Marine. C'est probablement là, dans les milieux gaullistes où l'on pouvait croiser François Maillol¹⁰ et un certain Robert Thibout¹¹ et bien d'autres individus parlant plutôt à voix basse, qu'il aura certainement fait la connaissance de Germaine Poulitou une Sétoise âgée de quarante-deux ans, institutrice suppléante licenciée à la fin de l'année scolaire 1939/1940. Entrée tôt en résistance contre le régime du maréchal Pétain, elle participa à des manifestations gaullistes avec son fils âgé de 16 ans et ses jeunes amis. Elle entreprit également de mettre sur pied, de sa propre initiative et avec des complicités, des départs en faveur d'officiers belges qui stationnaient à Montpellier. Soupçonnée par la police elle sera arrêtée en juin 1941.

À la suite de son interpellation, deux enquêtes successives, en exécution d'une commission rogatoire, furent diligentées par le juge d'instruction militaire à l'encontre de Marechal inculpé pour avoir facilité à des Français les moyens de s'enrôler dans une armée étrangère.

La première, rendue le 3 avril, a établi que « quelques heures avant la tentative [...] Marechal avait demandé à visiter dans le port la vedette des gardes-pêche. » C'est ce qu'avait rapporté le matelot B. Or, précise l'inspecteur enquêteur, « c'est cette vedette qui devait permettre, après le vol, au groupe des 21 jeunes gens, de quitter la France en direction de Gibraltar. » Invité à s'expliquer sur cette « visite insolite », Marechal « prétendit qu'il avait simplement voulu donner l'éveil, d'une manière indirecte, au service des gardes-pêche, car il n'approuvait pas les intentions de ces jeunes gens. Il était donc au courant de leur projet. »

Mais le juge d'instruction a voulu en savoir davantage et il demande de nouvelles investigations. Une deuxième enquête fut alors diligentée le 11 avril. Connue le 2 mai, alors que Marechal est écroué¹², elle a recueilli des éléments plus approfondis sur l'activité anglophile et gaulliste que ce dernier avait déployée.



Roger Marechal, photo anthropométrique :
Mars 1941 - XIV^e BM. 21173
Arch. dép. Hérault 1043 W 33
Service police judiciaire 1928-1999.
Dossiers individuels Activités anglophile et gaulliste,
Sète et région (1941)
(Archives de la police judiciaire ouvertes depuis 2015)

L'Inspecteur confirme qu'il « fut un des principaux organisateurs de la tentative d'embarquement clandestin qui eut lieu à Sète, le 9 février 1941 ». C'est ce qu'avait dit Guastevi, le propriétaire de l'hôtel Terminus, parfaitement au courant des activités de l'intéressé qui « aurait déclaré, le 16 février, que Marechal s'occupait de l'embarquement de jeunes gens pour l'Afrique du Nord et bien que sa première tentative ait échoué, il était décidé d'en tenter une deuxième. » !...

Marechal est l'un des organisateurs mais au dernier moment il a fait défaut. Il n'est pas là, ni le bateau. C'est ce qu'ont laissé entendre la plupart des candidats au départ : « la personne qui devait venir nous chercher ne s'est pas présentée. » ; « nous avons attendu vainement et personne n'est venu nous chercher. » ; « nous nous sommes rendus compte, qu'il n'y avait aucun bateau. » Un imprévu aura dérangé les plans de Marechal ? Peut-être le fait que la vedette était de service cette nuit-là ? Il jouait gros puisqu'il avait été élargi sous condition de prendre l'engagement d'obéissance et de loyauté envers le Maréchal Pétain¹³ et avait intérêt après coup à se dédouaner de toute responsabilité et à faire porter sur les épaules des jeunes gens la préparation de cet embarquement.

L'enquête a par ailleurs établi auprès de sources qui ont souhaité rester anonymes, les faits suivants : les 12 et 14 février, Marechal reçut dans la soirée Germaine Pouli-



tu ; le 18, tous deux déjeuner ensemble à l'hôtel Terminus ; de plus, Jean Poulitou vit chez sa mère. Les enquêteurs en ont tiré la conclusion que « malgré que Poulitou Jean ait déclaré [...] ne pas connaître l'individu qui devait venir à Sète [...] il ne fait aucun doute que cet individu est Marechal, si l'on tient compte que ce dernier est l'ami de la mère de Poulitou Jean. »

Enfin, elle révèle également que Marechal « se livrait, paraît-il, assez ouvertement à une propagande gaulliste et écoutait avec attention de façon régulière Radio-Londres avec d'autres personnes... » ; qu'il « était aussi en relation suivie – à l'hôtel Terminus – avec [...] Thibout Raoul » qui était également en relation avec les jeunes gens et Germaine Poulitou ; qu'il « rencontrait journalièrement Mr Mailhol [...] avec qui il avait fréquemment des conversations à voix basse. »

Toujours dans cette longue enquête, Marechal a prétendu travailler à Sète pour le compte de deux capitaines du 2^e Bureau de Montpellier ; qu'il s'était rendu à Vichy mais sans plus d'explications ?...

Marechal cherchait-il à brouiller les pistes, en croyant que la police ne vérifierait pas ? Il avait par exemple laissé entendre avoir fait la guerre dans les Corps Francs en tant que lieutenant. Or cette affirmation était fautive comme le remarquera l'enquêteur. Marechal avait été réformé et n'avait donc pas été mobilisé. C'est ce qu'avait déjà été dit dans l'enquête de novembre.

Ce que montre l'examen des déclarations des vingt et un jeunes gens

Si le commissaire pensait a priori qu'il pouvait y avoir une organisation derrière ce départ, comme s'il espérait trouver une explication qui aille dans le sens de l'ordre établi, les résultats des différents interrogatoires n'ont pas apporté, comme il l'écrira, « un renseignement net et précis » qui aurait permis de découvrir cette organisation. Leur examen approfondi met cependant en lumière quelques évidences qui lui auront échappé, et permet d'approcher la façon dont cette tentative se sera mise en place.

Plus des trois quart des jeunes gens vivent dans l'Hérault : Montpellier et Sète

17 jeunes gens résident en zone non occupée dont 16 à proximité immédiate du lieu d'embarquement – Montpellier et Sète – ce qui leur permet un accès rapide par le train : environ vingt minutes de trajet. Un autre vient de Toulouse, un peu plus loin. Parmi ces 16, 13 résident à Montpellier : 6 aviateurs, dont 2 Belges et 4 Français ; parmi ces derniers, 2 sont basés à Fréjorgues, sans titre régulier, et 2 sont en congés d'armistice à la même adresse. On trouve aussi 7 civils, parmi lesquels 2 étrangers qui ne seraient pas apparemment candidats au départ : un Grec médecin à l'hôpital et un Anglais étudiant

en médecine ; ils voulaient faire du camping sur la plage !... 3 qui se connaissent résident à Sète : l'un d'eux serait proche de Marechal.

Quatre jeunes gens sont venus de zone occupée, bien loin du lieu d'embarquement. L'un arrive de Toul (Meurthe-et-Moselle) mais connaît Jean Poulitou. C'est ce dernier qui l'a informé de l'opération d'embarquement, dont il ignorait tout. Les trois autres viennent en groupe de Fougerolles (Haute-Saône) ; ils ont déclaré ne pas vouloir embarquer, car ils sont à Sète par erreur alors qu'ils devaient se rendre à Hyères chez la parente de l'un d'eux. Mais ils n'auront sûrement pas eu l'information. On ne voit pas trop par quel canal elle serait remontée jusqu'à Fougerolles et aurait atteint les oreilles d'un étudiant de Luxeuil qui a déclaré avoir quitté la zone occupée parce qu'il avait entendu dire que les Allemands envoyaient des Français dans des camps de travail. Mais la sincérité de leurs déclarations peut être douteuse, tout comme celles de médecins amateurs de camping en février.

Mais comme l'indiqua le garde-pêche ils étaient probablement plus de vingt et un : « une trentaine ». Les autres se seront dispersés et auront échappé au coup de filet.

Lieux de diffusion de l'information : Les cafés et le milieu étudiant

C'est surtout dans les cafés à Montpellier – de même à Toulouse –, à travers des discussions dans le brouhaha ambiant et la fumée des cigarettes que l'information peu détaillée voire lapidaire dite à voix basse qu'un bateau partirait de Sète dans la nuit du 8 au 9, est parvenue aux oreilles des candidats au départ. Le message qui circule auprès de ces jeunes c'est « qu'on peut quitter la Métropole par mer, et que les autorités officielles tolèrent ces départs. »

Voici comment les 15 qui ont déclaré vouloir rejoindre l'Angleterre ont su qu'un embarquement aurait lieu – et pour ce que certains ont bien voulu laisser entendre.

C'est en effet dans des cafés de Montpellier que les six aviateurs : deux Belges¹⁴ parmi les plus âgés, vingt-six et trente-trois ans et quatre Français¹⁵ ont eu l'information. Les aviateurs belges qui résident à Montpellier ont leur adresse au 1, rue de Verdun. Aussi c'est au café Riche, juste en face, de l'autre côté de la place de la Comédie qu'ils ont appris incidemment qu'il y aurait un départ à Sète, le 8, probablement dans la nuit en direction de Gibraltar. Par contre c'est au café Sabatier, 31 rue Maguelone, que l'un des quatre aviateurs français a surpris semble-t-il dans la matinée du 8, une conversation à une table voisine et comprend qu'un bateau devait partir de Sète vers minuit pour Gibraltar. Il a alors mis au courant ses camarades et ils ont pris le train de 15 h 22. Mais sur la jetée, vers minuit ils n'ont rien vu !... D'autres auront pu l'apprendre au café de la Gare. Et c'est même jusqu'à





Toulouse au café des Américains qu'un employé – un aide traceur – en causant avec des clients a appris qu'un départ aurait lieu à Sète dans la nuit du 8 au 9. Il en avait justement l'intention ! Arrivé à Sète vers 17 heures, il a rencontré en gare un groupe de jeunes qu'il a suivi et après avoir dîné avec l'un d'eux ils se sont dirigés vers le môle.

L'information s'est aussi transmise dans des milieux étudiants de Montpellier ou au cours d'une conversation entre camarades. On y apprenait simplement qu'il fallait se rendre au môle à Sète dans la nuit du 8 au 9 vers vingt-trois heures. Certains n'ont rien dit à leurs parents comme ce jeune soudeur dans un garage à Montpellier et dont le père était secrétaire de la mairie de Castelnau-le-Lez. Un autre ami de Jean Poulitou, ouvrier imprimeur, est parti de Toul (Meurthe-et-Moselle) en zone occupée le 21 janvier, sans aucune information précise et avec la simple intention de trouver le moyen de partir ; puis il a franchi la ligne de démarcation à Châlons-sur-Saône en traversant la Saône avec une barque. Arrivé à Sète, son camarade ne manqua pas de l'informer. En avance il résida huit jours à l'hôtel.

Tous ont attendu vainement jusque vers une heure environ mais rien... personne n'est venu les chercher... sauf la police !

Les plus jeunes étaient des Sétois : Jean Poulitou, dix-sept ans, et les deux frères Barrat, Jean-Marie et Joseph âgés de dix-sept et vingt et un ans. Jean Poulitou vit chez sa mère, laquelle aura hébergé l'un des aviateurs belges, Eugène Piercot. Interrogé comme ses camarades d'infortune, Jean Poulitou a déclaré ceci : « [...] Je n'ai aperçu cette possibilité de partir que depuis quelques jours. En effet, des instructions devaient nous être communiquées par une voie que j'ignore, en vue d'un embarquement. Un individu devait venir à Sète, la nuit dernière, pour faciliter notre départ. Je n'avais aucune précision quant au bateau. Mes camarades non plus. » Et pourtant le bateau était juste à côté !... La vedette garde-pêche *La Rascasse*...

Des doutes quant à la sincérité de ceux qui ont déclaré ne pas être candidat au départ

Les trois de Fougerolles ont déclaré être arrivés « par erreur à Sète » à 6 heures du matin alors qu'ils auraient dû aller à Hyères, mais ils sont quand même restés là environ dix-huit heures au môle Saint-Louis sans rien tenter pour rectifier leur erreur d'acheminement jusqu'à se faire arrêter. Ils auraient eu en toute logique le temps de prendre un train pour Toulon puis un bus pour Hyères, la porte à côté. Mais quand on a vingt ans et dans une période d'incertitudes la logique peut être sinieuse... Auraient-ils été convaincus par leurs camarades de rencontre que la liberté était en Angleterre ? Si c'était vrai ils se seraient bien gardés de le dire !

Deux parmi les résidents à Montpellier sont des étrangers et ont dit être venus pour faire du camping à la plage, en février?!... Ils auront campé au poste. En tant qu'étrangers, il valait mieux sans doute ne pas dire qu'ils voulaient enfreindre l'interdiction de quitter le territoire.

Que tirer de ces déclarations ? Que c'est principalement dans les cafés à Montpellier que militaires et étudiants désœuvrés ont reçu l'information qui circulait ; que les candidats au départ ne savent rien d'autre que le fait qu'une personne serait là, ainsi qu'un bateau.

Et si l'on avait un doute sur leurs réelles intentions, l'un d'eux, Jean Patounas, médecin à l'hôpital¹⁶ à défaut de pouvoir quitter le territoire rejoignit après février une clinique à Quillan (Aude) dirigée depuis novembre 1940, par le docteur Charles Marx. Son établissement était un lieu de résistance dans la Haute-Vallée de l'Aude. Jean Patounas en témoigna : « L'activité de la clinique était grande, les séjours des pseudo-malades y étaient de courte durée, la clientèle de passage variée et internationale...¹⁷ » Il aura certainement connu Charles Marx à Montpellier où ce dernier avait organisé la Croix-Rouge luxembourgeoise en France !¹⁸

Des questions restent ouvertes. Quand et comment la tentative a-t-elle été décidée et mise en place ? Y avait-il une organisation derrière ? Les rapports de police établis à la suite des renseignements qu'elle recevait permettent d'éclairer le contexte particulier de Montpellier avec la présence d'officiers belges.

Ce qu'ont dit les renseignements et la police au sujet d'une possible organisation

Voici résumées des notes de renseignement et des enquêtes de police entre fin octobre 1940 et début mai 1941, période où se situe la tentative. Au-delà d'actes isolés, la présence à Montpellier d'officiers belge, notamment d'aviateurs, a été un facteur favorable. Un témoignage après la guerre le confirme.

Des actes individuels sans propagande

Fin octobre 1940, la surveillance du territoire affirmait que la plupart des départs clandestins en France concernaient « des actes individuels » et qu'ils n'étaient « le résultat d'aucune propagande », avec des chances de réussite très minimales¹⁹. Les départs individuels, spontanés à Sète étaient effectivement nombreux comme l'avait souligné le commissaire à la même date : « Depuis l'armistice, Sète est un lieu de passage fréquent d'individus de toutes nationalités, désireux de quitter la France par tous les moyens. »²⁰ Seule la présence d'officiers belges à Montpellier²¹ et d'anciens membres de la Croix-Rouge belge séjournant à Béziers²² entraînaient des départs avérés en groupe à Sète avec des complicités locales.

Des officiers belges s'organisaient pour partir

Le témoignage après la guerre de Ferdinand Paloc, un ex-journaliste de *L'Éclair*, en apporte une preuve. Le 26 septembre 1940, grâce à un ami de Sète il a aidé huit





officiers du haut commandement belge qui réussirent à regagner l'Angleterre à bord de deux chalutiers volés avec les marins en accord avec leur propriétaire²³. Il aura bénéficié de complicités au sein de la préfecture et à Vichy et, selon Bouladou, de celle de François Maillol²⁴.

Le 12 décembre, une note de Vichy signalait l'existence « d'une organisation de recrutement et d'embarquement pour l'Angleterre, dont les principaux centres seraient Vichy²⁵ et Montpellier, et qui comprendrait dans son sein, surtout des Belges, officiers ou anciens membres de la Croix-Rouge belge. Ce groupement qui s'est occupé, au début, de faire partir des nationaux belges pour l'Angleterre, recruterait à l'heure actuelle, de la même manière, des volontaires français. [...] Les départs se feraient de Vichy et de Montpellier. »

Mais pour autant il n'y a pas d'organisation constituée en tant que telle. C'est ce qu'écrira au préfet vers la fin avril 1941, la Surveillance du Territoire à Montpellier en soulignant encore une fois le rôle des Belges : « l'existence de centres réellement constitués en faveur des formations britanniques soit à Sète, soit à Montpellier, n'a jamais été constatée par mes services. Il y a lieu de noter que la présence de nombreux militaires belges dans la région est un facteur favorable au fonctionnement d'une organisation « gaulliste ». Dans l'affirmative, il ne semblerait pas que la tête de cette organisation soit située à Montpellier ou à Sète. D'autre part, il est exact que de nombreux Belges désirant servir sous leur pavillon en Angleterre, tentent de s'embarquer. Les arrestations effectuées par la Police Spéciale de Sète peuvent aisément en justifier. Seuls quelques-uns d'entre eux seraient en contact avec des agents recruteurs et organiseraient des départs. Cette activité n'intéresserait strictement que des ressortissants belges. »

En mars 1941, une note de renseignement du bureau des menées anti-nationales de la XVI^e Division militaire à Montpellier attirait l'attention de la police mobile à des fins d'enquête sur l'existence d'une officine de recrutement pour l'armée de Gaulle au « Café des artistes », 15 avenue du général Sarrail, en précisant que le recrutement se faisait à vaste échelle et en général par une personne interposée. Mais après investigation la police concluait ainsi le 2 mai : « il ne semble pas qu'il existe dans ce café un organisme propre au recrutement pour l'armée du Général de Gaulle. »

De ces informations on peut supposer vu la proximité du lieu d'embarquement de 16 candidats – 13 à Montpellier et 3 à Sète – au départ sur 21 et la diffusion surtout dans des cafés à Montpellier, que les préparatifs de cet embarquement clandestin (le départ et sa publicité) ont été mis en place à Montpellier et à Sète et sûrement par les mêmes ou des proches, autour de Marechal et Germaine Poulitou. La présence de 6 aviateurs de Montpellier dont 2 Belges domiciliés au lieu de l'état-major des troupes belges qui cherchaient les moyens de partir a dû y contribuer d'autant que l'un d'eux avait été hébergé par Germaine Poulitou.

En tout cas, on n'y voit pas la main ni d'une quelconque organisation « gaulliste » ni d'un quelconque réseau d'évasion. À ce moment-là, début février 1941, on ne recense qu'un seul réseau homologué « Évasion » au sens qui en a été donné par la France combattante²⁶, le réseau Pat O'Leary créé le 1^{er} janvier 1941 à Marseille et subordonné au *War Office*. Il s'occupait de la recherche en zone occupée, de l'hébergement et du passage en Espagne d'aviateurs alliés²⁷. Il était notamment actif sur Toulouse.

Marechal était cependant en relation avec un certain André Wyssogota, un officier polonais basé à Marseille et qui, en octobre 1940, de sa propre initiative, avait entrepris de faire partir depuis Sète des officiers polonais qui finançaient eux-mêmes leur départ. Mais en ce début d'année 1941, Wyssogota est surtout préoccupé de disparaître pour ne pas se faire appréhender à la suite d'un mandat d'arrêt émis à son encontre.

Une opération improvisée

Une traversée vers Gibraltar avec 21 personnes à bord – il aurait pu y en avoir davantage – ne se fait pas sans connaître un minimum la navigation et la conduite d'une vedette de surveillance. Il fallait avoir la météo avec soi. *La Rascasse* assez puissante nécessitait cinq hommes d'équipage : un patron, deux matelots et deux mécaniciens²⁸. Qui l'aurait manœuvrée ? Marechal ? Très peu probable. Un commerçant en alimentation, qui avait dû en novembre s'adjoindre un navigateur pour aller à Port-Vendres ! Alors qui ? Rien dans les documents ne permet de le savoir.

La démarche de Marechal à quelques heures du départ est assez déroutante. Est-ce au dernier moment que le choix s'est porté sur *La Rascasse* ? S'attendait-il à ce que le patron garde-pêche soit dubitatif ? Si le choix avait été fait bien avant Marechal n'aurait-il pas eu le temps de se débrouiller pour connaître les caractéristiques du moteur ?, de faire le nécessaire pour avoir des provisions, de l'eau, assez d'essence, à moins de faire le plein en cours de route. À Port-Vendres ? Mais c'était à coup sûr un bon moyen de se faire arrêter. La gendarmerie maritime du port aurait été avertie du vol du bateau. Tout cela visiblement n'avait pas été fait. Peut-être y aurait-t-il eu quelque imprévu qui serait survenu et qui aurait dérangé les plans au dernier moment ? Quand la date du 8-9 février a-t-elle été fixée ? Par qui ? On ne le sait pas.

La note de Vichy du 12 décembre, citée précédemment, ajoutait que des « embarquements auraient lieu sur la côte, entre Perpignan et Sète, sur des yachts particuliers, qui rencontreraient au large, des navires anglais²⁹ » La même note signalait la présence de l'aviateur belge Eugène Piercot. Elle précisait qu'il pouvait travailler pour le compte des trois principaux membres de l'organisation puisqu'il avait été vu à Vichy au « Central Bar » en leur compagnie. Un autre aviateur belge a également été vu dans le même bar !... Il s'occupait à Montpellier de faire passer des Belges en Espagne, puis au Portugal.



Et si la date de la nuit du 8-9 avait été arrêtée parce qu'un passage au large d'un navire anglais était prévu, et qu'il aurait fallu l'accoster à la suite d'un échange de signaux lumineux ?... Est-ce qu'en février cela était encore possible ? On ne le saura pas. La première enquête du 3 avril, concernant Marechal signalait qu'au cours du mois de janvier il s'était rendu à Vichy où il aurait logé dans un hôtel face à la gare ! Qu'était-il allé faire à Vichy ?...

« J'ai l'impression que nous avons été dupés »

Les aviateurs, les premiers intéressés à rejoindre l'Angleterre pour y poursuivre le combat au sein de la RAF, eux dont le métier leur auront appris plus qu'à tout autre que des choses ne s'improvisent pas à la légère semblent avoir le mieux résumé avec justesse la situation d'impréparation. L'aviateur français Paul Gies, 25 ans, a déclaré : « Nous sommes arrivés vers seize heures. Nous désirions connaître les conditions en vue de notre embarquement pour l'Angleterre. Mais dès notre arrivée à Sète nous nous sommes aperçus que cet embarquement n'aurait pu se faire dans des conditions favorables. » Déjà en milieu d'après-midi le constat était tiré, par un militaire, des difficultés à embarquer. Et le collègue d'Eugène Piercot, l'aviateur belge Albert Van de Velde, 26 ans, aura été plus lapidaire : « J'ai l'impression que nous avons été dupés » !...

La suite...

L'internement administratif

Si seul le délit d'intention put sembler être relevé à l'encontre des jeunes gens, le commissaire s'est heurté au juge d'instruction militaire qui n'a pas cru bon de retenir cette faute et met fin du coup aux poursuites. Sauf pour les deux sergents-pilotes de la base aérienne de stockage de Fréjorgues qui ont quitté leur unité sans titre régulier et qui étaient eux justiciables du code militaire. Par conséquent,

le commissaire demande au Préfet d'envisager l'internement administratif « de ceux de ces individus qui [lui] paraissent constituer, dans les circonstances présentes, un réel danger pour notre unité nationale ». Le 20 février, après avoir été gardés à vue huit jours à l'Hospice Saint-Charles, ils ont été conduits, sous escorte des gendarmes maritimes, par le train de 3 heures du matin à Toulon selon les instructions de M. le Commandant de la Marine dans le port de Sète³⁰.

Notons que trois mois plus tard, en mai 1941, un groupe *Combat* se constituait à Sète, dont fit partie Jean Barrat, l'un des 21 jeunes restés sur le quai³¹.

D'autres jeunes gens ont également tenté de partir avec d'autres motivations

Un deuxième groupe d'individus avait été découvert dans l'après-midi du 8. Il s'agissait de deux étudiants et deux ouvriers de St Briec. Il a semblé au commissaire de Sète que ce groupe de quatre était lié aux autres. Mais ils ont demandé à contracter un engagement volontaire au Bureau de la Place de Sète. Douze jours plus tard, le 20 février, sept jeunes gens sont arrivés à Sète dans la matinée. Quatre ont déclaré à la police être venus pour y chercher du travail et, à défaut, contracter un engagement dans l'armée. Deux ont manifesté leur intention de se rendre à Alger. Les intéressés ne manifestaient pas l'intention de rejoindre l'armée de De Gaulle et par conséquent ils ont été invités soit à contracter un engagement, soit à quitter la ville sans délai pour une ville de l'intérieur³².

En juin 1941, Germaine Poulitou fut arrêtée à Montpellier. Elle venait de mettre au point l'organisation d'un embarquement et son financement avec un commandant belge... Marechal était alors en prison. Plus tard, il s'est enfui et serait allé en Angleterre... Son dossier Résistant au Service historique de la Défense est classé « Indéterminé »³³...



Môle
Saint-Louis
à Sète

BIBLIOGRAPHIE

BOULADOU 1992 : BOULADOU, (Gérard), *L'Hérault dans la Résistance : 1940-1944*. Présentation de Jean-Claude Richard, Nîmes, Lacour éditeur, 1992.

IPPECOURT 1948 : IPPECOURT, *Les chemins d'Espagne. Mémoires et documents sur la guerre secrète à travers les Pyrénées, 1940-1945*, Paris, éditions Gauthier, 1948, « Visigoths-Lorraine » Réseau d'évasion, p. 283-300.

KEDWARD 1989 : KEDWARD (Harry, Roderick), *Naissance de la Résistance dans la France de Vichy. 1940-1942, idées et motivations*, traduit de l'anglais par Christiane Travers. Avant propos de Jean-Pierre Azéma, Seyssel, Champ Vallon, 1989.

LONGUET GENET-ROUFFIAC 2013 : LONGUET (Stéphane), GENET-ROUFFIAC (Nathalie) dir., *Les ré-*

seaux de résistance de la France combattante. Dictionnaire historique, préface d'Olivier Wieviorka, Service historique de la Défense - éditions Economica, 2013. 1078 pages. Le dictionnaire recense 268 formations homologuées par les Forces Françaises Combattantes (FFC) et assimilées.

MEDRALA 2013 : MEDRALA (Jean), « Le réseau du Cpt Zakrzewski » dans DVD Fondation de la Résistance, Département AERI, *La résistance polonaise en France*.

SECONDY 2006 : SECONDY (Philippe), *La persistance du Midi blanc. L'Hérault (1789-1962)*. Presse universitaire de Perpignan, OpenEdition Books : 11 septembre 2015 <https://books.openedition.org/pupvd/2235>

WOJTKIEWICZ 1970 : WOJTKIEWICZ (Stanisław Strumph), *Gra Wojenna*, Państwowy instytut Wydawniczy, Warszawa, 1970.

NOTES

1. Cf. notre article « Juin 40, ils refusent de cesser le combat », *Études Héraultaises*, n° 54, 2020, pp 111-123.
2. Arch. dép. Hérault 1000 W 225 Activité gaulliste, Surveillance [notamment surveillance des départs pour l'Angleterre], 1940-1942.
3. Serv. hist. Défense TTD 13 Marine Marseille liasse Marine Sète Départs EM2 40-41-42.
4. *Idem*.
5. Roger Marechal né le 3 mars 1911 à Xertigny (Vosges), marié en 1933, date de décès inconnue.
6. Deux jeunes Bretons militaires démobilisés.
7. Arch. dép. Hérault 1000 W 211 Lieux sensibles, port de Sète et littoral, 1940-1943. Cette affaire, qui a également échoué, sera rapportée dans un prochain article.
8. Le général René Altmayer (1882-1976) commandant la XVI^e Division militaire à Montpellier d'août 1940 à février 1942. Avait commandé la 10^e armée sur la Somme en juin 1940 où l'un des deux jeunes matelots fut blessé. Il fut arrêté par la police spéciale de sécurité allemande le 8 janvier 1943, à Montpellier avec ses deux fils, et fut déporté comme « personnalité-otage » en Bohême (Arch. dép. Hérault 1000 W 299 Arrestations). Furent également arrêtés : le commandant Blattes ex-chef du Bureau des Menées Anti-nationales (BMA) à l'état-major de la XVI^e DM et du commandant Decard (ou Degard), directeur de la Marine marchande à Sète.
9. Arch. dép. Hérault 1043 W 33*, exécution d'une commission rogatoire, Montpellier le 3 avril 1941.
10. François Maillol, ex-adjoint au maire, transitaire en fruits et légumes.
11. Un réfugié de la région parisienne. Il a aidé Germaine Poulitou pour des tentatives d'embarquements. Ils se sont mariés en juillet 1950.
12. C'est ce qu'écrivit l'inspecteur. Aucun document précisant

l'arrestation et l'incarcération de Marechal n'a été trouvé. Par contre, la photo anthropométrique de Marechal, (Arch. dép. Hérault 1043 W 33*) est ainsi datée et libellée : 3.41-XVI^e BM. 21173. On en déduit que c'est en mars que Marechal fut vraisemblablement incarcéré.

13. Tribunal permanent de la XVI^e division militaire à Montpellier, CA 2042* Acte d'accusation contre André Wyssogotha Zakrzewski en date du 12 février 1942, exposé des faits. C'est la décharge que lui avait fait signer le général Altmayer, *op. cit.*
14. Van de Velde, 26 ans, arrivé en France avec l'armée belge après avoir quitté la Belgique le 13 mai 1940. Puis fait prisonnier et évadé. Parvenu à Montpellier le 13 janvier. Sous-lieutenant aviateur au Service des dépôts de matériel belge en France (à Baillargues), adresse au 1, rue de Verdun. Piercot Eugène, 33 ans, officier aviateur, *idem*, en France depuis huit mois.
15. Gies Paul, 24 ans, Sergent-chef pilote au quartier général de Montpellier. Grisanti Eugène, 23 ans, sergent pilote à Fréjorgues. Quedeville Roger, 23 ans, sergent pilote en congé d'armistice résidant à Montpellier. Reinhardt Paul, 22 ans, sergent pilote en congé d'armistice résidant à Montpellier.
16. Son camarade de camping, l'étudiant en médecine Robert Zarb, continua ses études à Grenoble (Isère) et fut placé comme étranger en résidence surveillée. Membre de *Combat* il aidera deux amis juifs à échapper à une arrestation. Il sera déporté à Mathausen et revint dans un état de santé critique. Décédé en 2003 à l'âge de 82 ans à Grenoble. Juste parmi les Nations. Voir Comité français pour Yad Vashem <https://yadvashem-france.org/justes/nom/zarb-robert/>.
17. Témoignage recueilli par Lucien Maury cité dans *Le Midi Rouge*, Bulletin de l'Association Maitron Languedoc-Roussillon, André Balent, « Marx Charles », n° 19, juin 2012. <http://www.histoire-contemporaine-languedoc-roussillon.com/Bulletin19.pdf>.

18. Histoire de la Croix-Rouge luxembourgeoise en France <http://www.ons-jongen-a-meedercher.lu/uploads/media/document/0001/94/0d0fea542bac37ac5e51548ca48671ecb2b706dc.pdf>.
19. Arch. dép. Hérault 100 W 225, *loc. cit.*
20. Arch. dép. Hérault 1000 W 211, *loc. cit.*
21. Depuis la fin mai les Troupes de Renfort et d'Instruction (les TRI) sont arrivées à Montpellier et dans les environs avec l'accord des autorités militaires françaises. Elles ont formé un état-major à Montpellier au 1, rue de Verdun à côté de la place de la Comédie.
22. Un dénommé Mertens Hubert, commandant belge est arrêté début novembre 1940, à Béziers, par la Surveillance du Territoire, pour avoir facilité le recrutement en faveur de l'ex-général De Gaulle, Arch. dép. Hérault 363 W 345 Individus suspects, 1939-1942.
23. Kedward, H.R. *Naissance de la Résistance dans le France de Vichy, Idées et motivations 1940-1942*. Avant propos de Jean Pierre Azéma. Époque, Champ Vallon, p. 276. Ferdinand Paloc, né à Ganges le 22 juin 1896, participa à l'organisation de la résistance dans l'Hérault au sein du NAP (Noyautage des administrations publiques). Arrêté en février 1944, déporté à Buchenwald en mai 1944 puis à Dora en juillet où il fut libéré. Homologué FFC.
24. Information complémentaire communiquée par le fils de Ferdinand Paloc à l'auteur de ces lignes, en 2014. François Maillol est mort au camp de Dora.
25. Au 20 rue de la Laure à Vichy se trouvait le Haut Commissariat Belge au Rapatriement, ainsi que l'Office Belge dont le directeur était Charles Williams.
26. Un lien de subordination avec un service secret tant pour les directives que pour son financement. Des agents impliqués à des degrés différents. Il n'existe rien de cela sur Sète ou même à Montpellier à cette date.
27. Longuet (Stéphane), Genet-Rouffiac (Nathalie) dir., *Les réseaux de résistance de la France combattante*. Dictionnaire historique, préface d'Olivier Wieviorka, Service historique de la Défense/Economica, 2013, pp. 480-481, 596-597, 971-972. Le réseau Marie-Odile, de Pauline Gaillard (1895, Villers-lès-Nancy, décédée à Ravensbrück le 23 mars 1945), créé dès août 1940 sur initiative privée, homologué Évasion, ne fera réellement dans le rapatriement en Angleterre d'aviateurs alliés que début 1942, sous la subordination de l'Intelligence Service ; a été actif notamment à Toulouse.
28. Service hist. Défense TTD 277 Marine Marseille, note de renseignement technique du capitaine de frégate Cirier, juillet 1942.
29. Pierre Vuillet *alias* Ippécourt rapporte ces mêmes faits dans *Les chemins d'Espagne, 1940-1945*, Paris, éditions Gauthier, 1948, p. 284.
30. Arch. dép. Hérault 1000 W 225 Activité gaulliste, surveillance [notamment surveillance des départs pour l'Angleterre] 1940-1942, le commissaire de police spéciale à Sète au préfet, le 20 février 1940.
31. Jean Barrat qui entra à *Combat* comme François Maillol est mort en déportation à Buchenwald. Mort pour la France ; médaille de la Résistance. Il avait vingt et un ans.
32. Arch. dép. Hérault 1000 W 380 Rapports de police et de gendarmerie, correspondance 1941-1942, le commissaire central de Sète au maître des requêtes au conseil d'État, préfecture de l'Hérault, 20 février 1941.
33. Roger Marechal GR 16 P 393 166 "Mémoire des Hommes" https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/base_resistants/detail_fiche.php?ref=3144089&debut=0





Annexe

Tentative embarquement 8-9 février 1941.

Procès-Verbaux des 21 jeunes gens

Archives départementales de l'Hérault 1000 W 225

Activité gaulliste, surveillance [notamment surveillance des départs pour l'Angleterre] :
tracts, rapports, procès-verbaux, correspondance (1940-1942).

Ministère de l'Intérieur. Direction générale de la Sûreté nationale.

République Française

Objet : *Tentative d'embarquement clandestin pour l'Angleterre*

Procès verbaux

9 février 1941

Mariani Louis, commissaire de Police spéciale à Sète,
Officier de Police Judiciaire, auxiliaire
de Monsieur le Procureur de la République

Faisons comparaître ..., qui répond comme suit à nos interpellations :

1 Van de Velde Albert 26 ans

Entendons :

Van de Velde Albert, né le 21 mars 1915 à Audernade (Belgique), de Charles et de Marguerite Christians, célibataire, Sous Lieutenant aviateur au Service des dépôts de matériel belge en France, à Montpellier, 1, rue de Verdun [À Montpellier depuis le 13 janvier 1941, ndlr], domicilié antérieurement à Asper (Flandre Orientale), jamais condamné.

J'ai quitté la Belgique le 13 mai 1940, au moment de l'invasion, et suis venu en France avec l'armée belge. Fait prisonnier par la suite, je me suis évadé. J'étais à Montpellier, depuis le 13 janvier écoulé. Mon désir était de gagner l'Angleterre. Au café Riche à Montpellier, j'ai appris incidemment qu'il y aurait un départ de Sète probablement dans la nuit de samedi à dimanche en direction de Gibraltar. Ceci se passait entre consommateurs. J'en ai fait part à mon camarade Piercot et ensemble nous avons quitté Montpellier, à 15 h 22, pour votre port. J'ai l'impression que nous avons été dupés.

Lecture faite persiste et signe.

2 François André 17 ans

Faisons comparaître :

François André, qui répond comme suit à nos interpellations :

Je me nomme François André, né le 8 Février 1924 à Toul (Meurthe-et-Moselle), fils de Georges et de André Adrienne, célibataire, ouvrier imprimeur, demeurant à Toul, 6, rue Loge des Gardes, jamais condamné.

Je séjourne à Sète, Hôtel Métropole, depuis, huit jours environ. Auparavant j'étais à Toul, d'où je suis parti le 21 janvier écoulé, pour me rendre en zone libre. J'ai franchi la ligne de démarcation à Châlons-sur-Saône, en traversant la Saône en barque, et suis arrivé ainsi à Lyon. De cette ville, je me suis rendu ensuite à Sète ; Il y a quelques jours, j'ai rencontré mon camarade Poulitou, qui habite Sète, et que je connais depuis un an environ. Je lui demandé s'il y aurait un moyen de partir de ce port pour aller en Angleterre pour m'engager dans l'armée de l'ex-général de Gaulle ; Mon camarade m'ayant répondu affirmativement et m'a dit de me trouver dans la nuit du 8 au 9 février, vers une heure quinze, au Môle, et que lui-même y serait également. À cet endroit, nous recevrons des instructions d'une personne inconnue qui faciliterait notre départ.

La nuit dernière, à l'heure indiquée, je me suis rendu au rendez-vous, mais la personne qui devait venir nous chercher ne s'est pas présentée. J'ai stationné une vingtaine de minutes au Môle, et à ce moment-là des agents de police m'ont appréhendé.

En dehors de Poulitou, je n'ai rencontré d'autre personne que j'ai mise au courant de mon intention de partir en Angleterre.

Lecture faite, persiste et signe.



3 VAILLANT Pierre 19 ans

Faisons comparaître :

Vaillant Pierre, qui répond comme suit à nos interpellations :

Je me nomme Vaillant Pierre, né le 29 octobre 1922 à Paris, de René et de Louise BOUSSUGE, célibataire, soudeur autogène, demeurant à Castelnau-le Lez (Hérault), rue Jules Ferry, jamais condamné.

Je suis arrivé à Sète hier, à 16 heures, venant de Montpellier. J'avais l'intention de tenter de m'embarquer dans ce port à destination de l'Angleterre ; je pensais pouvoir travailler dans ce pays comme spécialiste dans ma corporation. Dans la soirée, j'ai aperçu dans une rue de la ville un groupe de cinq ou six jeunes gens, porteurs de valises ou de sacs tyroliens, se dirigeant vers la jetée du Môle. J'ai abordé ce groupe auquel j'ai expliqué mon intention de partir en Angleterre. Ceux qui en faisaient partie me firent savoir qu'eux aussi désiraient partir et qu'il fallait se trouver vers une heure du matin au Môle ; je suis resté avec ce groupe. Malheureusement la police est venue nous appréhender.

S.I. Je réside à Castelnau-le Lez, avec mes parents; mon père est secrétaire de Mairie dans cette commune. Il n'est pas au courant de mon départ. Je travaillais à Montpellier au garage Arribat en qualité de soudeur autogène.

Lecture faite, persiste et signe.

4 PATOUNAS Jean 25 ans

Faisons comparaître :

Patounas Jean, qui répond ainsi qu'il suit à nos interpellations :

Je me nomme Patounas Jean, né le 29 mai 1916 à Ismaïlia (Égypte), de Georges et de Marthe Manoli, célibataire, docteur en médecine, interne de Hôpitaux de Montpellier, demeurant à l'Hôpital Saint-Éloi à Montpellier, de nationalité hellénique, (titulaire de la carte d'identité d'étranger N° 39-AS 87061, délivré par la Préfecture de l'Hérault le 7 septembre 1940 et valable jusqu'au 29 juillet 1941).

Je suis parti de Montpellier, hier, 8 février, par le train de 15 h 30 et suis arrivé à Sète à 16 heures. J'étais en compagnie d'un camarade de faculté, Robert Zarb ; de nationalité britannique, originaire de Port-Saïd. Le but de notre voyage était de faire du camping sur la côte entre Sète et Agde. Vers minuit 30, alors qu'avec mon camarade, nous passions à proximité du Môle, nous aperçûmes sur des rochers un groupe d'une douzaine de personnes que nous primes pour des campeurs. Nous nous approchâmes de ce groupe, mais au bout de quelques instants, nous eûmes la désagréable surprise d'être appréhendés.

Je vous certifie que je n'avais pas du tout l'intention de partir en Angleterre, et que c'est par une coïncidence malheureuse que je me suis trouvé mêlé au groupe qui a été appréhendé.

Lecture faite, persiste et signe.

5 Piercot Eugène 33 ans

Entendons :

Piercot Eugène, François, Arthur, né le 2 mai 1908 à Forest-les-Bruxelles, de Arthur et de Élisabeth Timmerman célibataire, officier aviateur de l'Aéronautique belge, résidant à Montpellier, 1 rue de Verdun, qui nous déclare :

Je fais partie de l'A.R.I.-Service des dépôts de matériel belge en France, depuis huit mois. Mon désir était de partir en Angleterre. J'ai entendu dire ces jours-ci qu'il était possible de s'embarquer à Sète ; sans autre précision. Avec mon camarade Van de Velde, j'ai donc quitté Montpellier pour votre port hier après-midi par le train de 15 h 22. À la gare de départ, nous avons remarqué que d'autres jeunes gens semblaient prendre les mêmes dispositions que nous, notamment les pilotes de Fréjorgues que nous avons suivis.

Lecture faite, persiste et signe.

6 Zarb Robert 20 ans

Entendons :

Zarb Robert, né le 10 février 1921 Port-Saïd (Égypte), d'Arthur et de Joséphine Bellanti, célibataire, domicilié à Montpellier, Cité Universitaire, étudiant en médecine 2^e année ; de nationalité britannique (titulaire de la carte d'identité d'étranger N° 37 EC-11661 délivrée par M. le Préfet de l'Hérault le 1^{er} Mars 1939, et valable jusqu'au 1^{er} décembre 1941).

Je suis parti de Montpellier hier après-midi et je suis arrivé à Sète à 16 heures. J'étais en compagnie de mon camarade Patounas Jean, de nationalité hellénique. Le but de mon voyage était de faire du camping sur la côte entre Sète et Agde. Vers minuit 30, alors qu'avec mon camarade, nous passions à proximité du Môle, nous aperçûmes sur des rochers un groupe d'une douzaine de personnes que nous primes pour des campeurs. Nous nous approchâmes de ce



groupe, mais au bout de quelques instants, nous eûmes la désagréable surprise d'être appréhendés. Je vous certifie que je n'avais pas du tout l'intention de me rendre en Angleterre et que c'est par une coïncidence malheureuse que je me suis trouvé mêlé au groupe qui a été appréhendé par la police.

Lecture faite persiste et signe.

7 Poulitou Jean 17 ans

Faisons comparaître :

Poulitou Jean, qui répond ainsi qu'il suit à nos interpellations :

Je me nomme Poulitou Jean, né le 28 janvier 1924 à Sète, de Isidore et de Germaine Bonhomme, actuellement étudiant à l'école Victor Hugo à Sète, y demeurant 13, Rue de Belfort, jamais condamné.

J'étais décidé depuis quelque temps à partir en Angleterre pour m'engager dans les armées libres. J'ai cherché le moyen de réaliser mon désir, qui était également celui des deux jeunes Barrat, dont l'un est mon condisciple. Je n'ai aperçu cette possibilité de partir que depuis quelques jours. En effet, des instructions devaient nous être communiquées par une voie que j'ignore, en vue d'un embarquement. Un individu devait venir à Sète, la nuit dernière, pour faciliter notre départ. Je n'avais aucune précision quant au bateau. Mes camarades non plus.

Lecture faite persiste et signe.

8 Barrat Jean 17 ans

Faisons comparaître :

Barrat Jean, qui répond comme suit à nos interpellations :

Je me nomme Barrat Jean, né le 17 décembre 1924 à Sète, de Jules et de Gabriel Perron, étudiant au Cours Complémentaire Victor-Hugo, à Sète, y demeurant, 1 rue Louis Blanc.

Mon désir était de partir en Angleterre pour m'engager dans les armées de la France Libre. J'ai appris, dans la journée d'hier, au cours d'une conversation entre camarades, qu'un départ pourrait avoir lieu au cours de la nuit, vers une heure du matin, du port de Sète ; et qu'il y aurait lieu de se rendre à l'heure indiquée, au Môle St-Louis. J'en ai fait part à mon frère Joseph, et tous les deux nous nous sommes décidés à tenter l'aventure. C'est ainsi qu'à l'heure dite, nous nous sommes rendus au Môle. Nos parents n'étaient pas au courant de notre intention. Je savais que mon camarade Poulitou partirait également avec nous.

Lecture faite persiste et signe.

9 Desportes Guy 21 ans

Entendons :

Desportes Guy, Jean, Henri, né le 11 avril 1920 à Bonn (Allemagne), de Robert et de Adrienne de Baroncelli-Javon, célibataire, étudiant, demeurant à Paris, 6, rue de Seine ; de nationalité française.

Je réside à Montpellier depuis fin décembre. Au début de la guerre, j'ai contracté un engagement à Lyon au Bataillon de l'Air 107. J'étais aspirant depuis le 22 janvier 1940 ; j'ai été démobilisé en Septembre 1940. Mon désir était de me rendre en Angleterre pour m'engager dans les armées de la France Libre. J'ai appris par des camarades qu'il était possible de prendre le départ de Sète, mais sans autres précisions. Dans ce but, je me suis rendu dans le port de Sète, avec d'autres camarades ; nous sommes arrivés hier dans le courant de l'après-midi. Dans la soirée nous nous sommes dirigés vers le Môle, et ayant aperçu un groupe de jeunes gens qui s'y trouvaient, nous sommes restés ensemble. Je n'avais aucune précision sur les conditions dans lesquelles aurait lieu notre embarquement.

Lecture faite, persiste et signe.

10 Dijol Pierre 25 ans

Entendons :

Dijol Pierre, Marie, né le 24 septembre 1916 à Romanèche-Torrens (Saône-et-Loire), de Marcel et Odette Dubief, célibataire, avocat, demeurant à Montpellier, 5, rue Sainte-Croix. J'étais au début de la guerre en service actif au 25^e Train à Constantine. J'ai fini comme Sous-Lieutenant.

Vendredi soir, 7 courant, vers 19 h 30, un jeune homme, que je ne connais pas, s'est présenté à mon domicile. Après m'avoir demandé si j'étais bien le Sous-Lieutenant de Réserve Dijol, il m'a dit : « Les événements sont particulièrement graves, les contre-propositions du Maréchal Pétain viennent d'être repoussées par Hitler, la France va être probablement occupée dans la nuit du 8 au 9 février. » Il m'a conseillé de faire mes bagages aussi légers que possible, pour être embarqué, sauf contre-ordre, à Sète, à destination de l'Afrique du Nord. Le signalement de ce jeune homme est le





suivant : petit, brun, habillé d'un manteau très clair; tête nue. Il a ajouté que je devais prendre le train en gare de Montpellier, à 15 h 30 le lendemain, pour me rendre à Sète je retrouverais d'autres gens dans mon cas. Hier, samedi, j'ai quitté Montpellier pour Sète. J'ai retrouvé un grand nombre de jeunes gens, porteurs de sacs tyroliens ; je suis allé dîner avec l'un deux au Bar de la Marine, et dans la soirée nous avons trouvé certains de ceux-ci qui nous ont fixé un rendez-vous à 23 h 15, au Môle. Je me suis rendu à cet endroit-là à l'heure indiquée. Je n'avais pas d'autres précisions sur les conditions de notre embarquement.

Lecture faite, persiste et signe.

11 Mallard André 20 ans

Entendons :

Mallard André, né le 15 mars 1921 à Bayeux (Calvados), de Henri et de Marie Gardin, célibataire, étudiant au lycée de Montpellier, y demeurant, 1, chemin de la Pépinière.

J'avais l'intention depuis quelques temps de me rendre en Angleterre, pour m'engager dans les armées de la France Libre. J'avais appris qu'un départ pourrait avoir lieu du port de Sète, dans la nuit du 8 au 9 courant vraisemblablement. Je suis donc parti de Montpellier dans l'après-midi et en gare de Sète, j'ai rencontré un groupe de jeunes gens, avec des valises, que j'ai suivi. Ensemble, nous sommes allés vers le Môle, où nous avons attendu, jusqu'à une heure environ du matin. Mais à cet endroit-là, personne n'est venu nous chercher.

Lecture faite, persiste et signe.

12 Gusset Jacques 22 ans

Entendons :

Gusset Jacques, Henri, né le 3 décembre 1919, à Paris, (14^e), de Ernest et de Suzanne Mongeois célibataire, étudiant, domicilié 52 boulevard des Écoles à Lille.

Je réside à Toulouse, 10, rue Volta, chez ma tante, Domergue Blanc, depuis ma démobilisation. Je travaillais comme aide-traceur à la maison Delmas, rue Arago.

Mon désir était de me rendre en Angleterre. J'ai appris en causant avec des consommateurs au Café des Américains à Toulouse, qu'un départ pourrait avoir lieu dans la nuit du 8 au 9 courant, de Sète, à destination de Gibraltar, mais sans autre précision.

J'ai donc quitté Toulouse, hier, à 13 heures, pour me rendre à Sète, où je suis arrivé à 17 heures. Dans cette dernière gare, j'ai rencontré un groupe de jeunes gens, que j'ai suivi.

Le soir, j'ai dîné en compagnie de l'un d'entre-eux, Dijol, et un peu plus tard nous nous sommes dirigés tous les deux vers la Jetée du Môle, où nous avons attendu vainement.

Lecture faite persiste et signe.

13 Marechaux Jean 19 ans

Entendons :

Marechaux Jean, Lucien, né le 18 juillet 1922 à la Roche-Guyon (Seine-et-Oise), de Lucien et de Henriette Combault, célibataire, étudiant à l'École Supérieure de Commerce à Montpellier, y demeurant, 1 chemin de la Pépinière.

Mon désir était de me rendre en Angleterre pour m'engager dans les Armées de De Gaulle. Ayant appris dans les milieux étudiants qu'un départ pourrait avoir lieu, du Port de Sète, dans la nuit du 8 au 9 courant, j'ai rencontré d'autres jeunes gens, porteurs de valises, que j'ai suivis. C'est ainsi que vers minuit nous nous sommes dirigés vers le Môle, mais nous avons attendu vainement et personne n'est venu nous chercher.

Lecture faite persiste et signe.

14 Robert Georges 20 ans

Entendons :

Robert Georges, né le 1^{er} Septembre 1921 à Fougerolles (Hte-Saône), de Fernand et de Pouillet Juliette, célibataire, vannier, domicilié à Fougerolles, qui déclare :

Je suis arrivé à Sète, hier matin, à 6 heures, venant directement de Fougerolles. J'ai franchi la ligne de démarcation à Poligny, sans être contrôlé.

J'avais l'intention de me rendre à Hyères, chez une tante, Mme Vve Thierry, demeurant à la « Villa Thierry », pour rechercher du travail.





C'est par erreur que je suis venu à Sète. Je n'avais pas du tout l'intention de me rendre en Angleterre, et c'est par une coïncidence malheureuse que j'ai été pris dans une rafle de la police.

Lecture faite, persiste et signe.

15 Lepaul Achille 19 ans

Entendons :

Lepaul Achille, né le 10 Septembre 1922 à Fougerolles (Hte-Saône) de Charles et de Constance Grosjean, célibataire, étudiant à Luxeuil-les-Bains, demeurant à Fougerolles, qui déclare :

Je suis arrivé à Sète hier, à 6 heures du matin venant de Fougerolles. J'ai voyagé avec mon camarade Robert. Ainsi qu'il vous l'a déclaré, nous avons franchi sans difficulté la ligne de démarcation à Poligny.

Avec mon camarade j'allais à Hyères, chez sa tante, Mme Thierry, qui nous aurait hébergés. C'est par erreur que je suis arrivé à Sète. Je n'avais pas l'intention de me rendre en Angleterre. J'ai quitté la zone occupée parce que j'avais entendu dire que les allemands envoyaient les français dans des camps de travail.

Lecture faite, persiste et signe.

16 Grandjean Roger 17 ans

Entendons :

Grandjean Roger, né le 1^{er} Septembre 1924 à Fougerolles (Hte-Saône), de Marcel et de Hélène Duchêne, ouvrier mécanicien, demeurant à Luxeuil-les-Bains (Hte-Saône), qui déclare :

J'ai quitté Fougerolles, le 27 janvier écoulé, avec mes camarades Robert et Lepaul, pour me rendre en zone libre. Avec eux j'ai passé la ligne de démarcation à Poligny, sans être contrôlé. Nous sommes arrivés à Sète hier matin, par erreur notre intention était de nous rendre à Hyères, où Robert à une tante.

Lecture faite, persiste et signe.

17 Gies Paul 24 ans

Faisons comparaître le nommé

Gies Paul, qui déclare :

« Je me nomme Gies Paul, Jean, 24 ans, Sergent-Chef au Sous-Secteur de Défense Aérienne Sud-Ouest, Quartier Général, Montpellier-Villodève en qualité de Pilote, né le 30 septembre 1916 à Schiltigheim (Bas-Rhin), de Jacques et de Rueff Émile, célibataire, classe 1936.

J'ai quitté mon corps Samedi, 8 courant, à midi avec mes camarades Grisanti, Quedeville et Reinhardt pour prendre le train en direction de Sète où nous sommes arrivés vers seize heures. Nous désirions connaître les conditions en vue de notre embarquement pour l'Angleterre. Mais dès notre arrivée à Sète nous nous sommes aperçus que cet embarquement n'aurait pu se faire dans des conditions favorables. C'est Grisanti qui avait appris au café « Sabatier » à Montpellier, par une personne que je ne connais pas qu'un bateau devait nous conduire à Gibraltar, je crois.

Je n'ai aucun titre régulier pour Sète. Je n'ai rien à ajouter.

Lecture faite, persiste et signe.

18 Grisanti Eugène 23 ans

Faisons comparaître le nommé

Grisanti, Eugène, qui déclare :

Je me nomme : Grisanti, Eugène, Antoine 23 ans, né le 21 septembre 1917 à Launterbourg (Bas-Rhin), de feu Rémy et de Kesler Barbe, sergent pilote, faisant fonction de sous-agent à la Base de stockage de Fréjorgues (Montpellier), célibataire, classe 1937.

Hier 8 février, vers 9 heures trente, je me trouvais au café « Sabatier » à Montpellier, lorsque j'ai entendu, à une table voisine, par des personnes que je ne connais pas, qu'un bateau devait partir de Sète vers minuit, en direction de Gibraltar. Ayant l'intention de me rendre en Angleterre, j'ai prévenu trois de mes camarades et tous quatre, nous avons pris le train de 13 h 32 pour Sète. Vers minuit, nous nous sommes rendus sur la jetée où nous nous sommes rendus compte, qu'il n'y avait aucun bateau. J'ai quitté mon unité hier à neuf heures sans titre régulier.

Lecture faite, persiste et signe.



19 Quedeville Roger 23 ans

Faisons comparaître le nommé

Quedeville Roger, qui déclare :

Je me nomme Quedeville, Roger, Jacques 23 ans, né le 28 juin 1918 à le Crotoi (Somme) de François et de Barbaux Victorine, sergent pilote en congé d'armistice, résidant à Montpellier, 21 rue de l'Argenterie, actuellement sans profession, célibataire, classe 1937.

Hier matin, 8 février, vers dix-heures, mon camarade Grisanti m'ayant vu avec Reinhardt dans la rue du Courreau à Montpellier, nous a déclaré qu'il avait entendu au café « Sabatier », qu'un bateau devait partir de Sète pour Gibraltar. Étant quatre amis, nous avons décidé de prendre ce bateau, pour nous rendre en Angleterre. Nous avons pris le train à 15 h 30 pour Sète; vers minuit, nous sommes allés au Môle, mais nous n'avons aperçu aucun bateau. Nous avons compris, alors, que nous ne pourrions mettre notre projet à exécution. Je peux me déplacer sans titre de permission. Sur le Môle, nous avons remarqué un autre groupe de jeunes gens, qui paraissaient avoir la même intention que nous. Nous n'avons pas conversé avec eux, et sommes partis.

Lecture faite, persiste et signe.

20 Reinhardt Paul 22 ans

Faisons comparaître le nommé

Reinhardt Paul, qui déclare :

Je me nomme Reinhardt Paul, Marcel 22 ans, né le 1^{er} février 1919 à Colmar (Haut-Rhin) de Alfred et de Raess Marie, sergent pilote en congé d'armistice, demeurant à Montpellier, 21 rue de l'Argenterie, actuellement sans profession, classe 1939.

Hier vers dix heures, je me trouvais avec mon camarade Quedeville lorsque nous avons rencontré Grisani qui nous a fait connaître qu'un bateau pourrait partir de Sète dans la nuit, en direction de Gibraltar ; il aurait surpris une conversation au café « Sabatier » au sujet de ce départ, mais il ne nous a pas dit la personne qui avait donné ce renseignement.

À quatre, nous avons décidé de nous rendre à Sète, en vue de prendre ce bateau, pour nous rendre ultérieurement en Angleterre. Partis de Montpellier à 15 h 20, nous sommes arrivés à Sète, où après avoir mangé et passé quelques heures dans une maison publique, nous sommes dirigés sur le Môle. Nous n'avons aperçu aucun bateau et sommes repartis. Il y avait un autre groupe de jeunes gens, sur le Môle, mais nous n'avons pas conversé avec eux.

Lecture faite, persiste et signe.

21 Barrat Joseph 21 ans

Faisons comparaître :

Barrat Joseph, qui répond comme suit à nos interpellations :

Je me nomme Barrat Joseph, né le 23 mai 1920 à Sète, de Jules et Gabrielle Perron, célibataire, employé de commerce à la maison Villeneuve, fromages et salaisons, 3, rue Alsace Lorraine à Sète, y demeurant 1, rue Louis Blanc.

J'avais l'intention depuis quelques temps de partir en Angleterre. Hier, samedi 8 courant, dans la matinée, mon frère m'a prévenu qu'un départ pourrait avoir lieu la nuit et qu'il fallait se trouver entre minuit et deux heures du matin, au Môle St Louis. Je ne sais pas d'où mon frère tenait cette indication. Lui aussi ayant le même désir que moi, nous avons décidé de tenter l'aventure. Vers minuit, la nuit dernière, mon frère et moi nous nous sommes rendus à l'endroit indiqué. Je ne sais pas dans quelles conditions devait s'opérer notre embarquement.

Lecture faite, persiste et signe.

Éditorial.

Archéologie

Retour aux sources textuelles sur Agde grecque 7
Daniella UGOLINI

La mémoire familiale d'un notable gallo-romain et les origines du culte impérial
dans les colonies de Narbonnaise 19
Michel CHRISTOL

Histoire médiévale

Arnaud de Villeneuve médecin des âmes (Prophète et réformateur) 33
Jean-Paul SENAC

Histoire moderne

L'étrangère, le certificat de santé et la communauté d'habitants (Marseillan, août 1720) 51
Élias BURGEL

Les familles négociantes protestantes, Périer et Auriol, de Montpellier et Sète,
aux Archives départementales de l'Hérault 61
Nicolas GIBERT

Histoire contemporaine

À Saint-Gély-du-Fesc, militaires et civils de la Grande Guerre 83
Danielle BERTRAND-FABRE et Martine BERQUIÈRE-LE BROUSTER

Rafles d'août 1942, des archives contre l'oubli 107
Élisabeth PERIER

Sète, 8-9 février 1941 : l'échec de l'embarquement de vingt-et-un jeunes gens
et son instigateur Roger Marechal 123
Christian BOUQUET

Sociologie

Le petit monde de la *bouvino* - Situation et perspectives 141
Guy LAURANS

Varia

Compte rendu de thèse - Christine Delpous-Darnige : Temps de Grande Guerre au canton 173
L'Hérault au XIX^e siècle : Regards croisés sur Jean-Marie AMELIN et Jean-Joseph-Bonaventure LAURENS. 175

1^{re} de Couverture :

« Ruines d'un vieux cloître par Jean-Joseph Bonaventure Laurens, aquarelle de 1839 »

Directeur de la publication
Christian GUIRAUD

Coordinateurs de la rédaction
Michel-Édouard BELLET,
Guy LAURANS

Comité de rédaction
Alain ALQUIER
Hélène CHAUBIN
Sandra CLOZIER
Julien DUVAUX
Jean-Claude FORET
Raymond LOPEZ
Christian ROCHE
Jean SAGNES
Jean-Paul VOLLE

Revue fondée en 1970
par *Les Amis de Pézenas*,
éditée par l'Association
Études sur l'Hérault,
avec le concours du Département.

Édition :
Association Études sur l'Hérault
Président d'honneur : Jean NOUGARET (†)
Président : Christian GUIRAUD

Siège :
Boîte postale :
Études sur l'Hérault
Maison départementale des Sports
66, place Égalité
34080 Montpellier

Couverture et mise en page
Raymond LOPEZ
Études Héraultaises

Impression
ROLL'INDOC
63, route de Béziers
34430 Saint-Jean-de-Védas

Site internet
<https://www.etudesheraultaises.fr>

Webmaster
Raymond LOPEZ
etudesheraultaises@gmail.com



Prix : 25,00€ TTC



16214609